

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009 À 20 H 00 AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les conseillers Clifford Borden, Michael Goldwax, Abraham Gonshor, David Sternthal et Leon Elfassy, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** M. Richard Sun, directeur général et M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, greffière, qui prend note des délibérations.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2009-222

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyée par le conseiller Goldwax et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 4.1** Distribution de la réponse de la Ville de Hampstead relativement à une lettre déposée à la séance régulière du conseil du 8 septembre 2009.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

**Ont voté en faveur de la résolution:**

Conseillère Feigenbaum  
Conseiller Borden  
Conseiller Elfassy  
Conseiller Goldwax  
Conseiller Gonshor

**Ont voté contre la résolution:**

Conseiller Sternthal

**En faveur: 5**

**Contre: 1**

Adoptée sur division

2009-223

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Sur proposition présentée par la conseillère Feigenbaum, appuyée par le conseiller Elfassy, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2009 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2009-224

### **DISTRIBUTION DE LA RÉPONSE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD À UNE LETTRE DÉPOSÉE A LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 8 SEPTEMBRE 2009**

---

Il est proposé par la Conseillère Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Borden et RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead envoie par la poste, à chacune des résidences de la Ville, une réponse à la lettre datée du 8 septembre 2009 émanant de Caligiuri, ca, adressée à M. Daniel Miller et al et déposée à la séance de Conseil régulière du 8 septembre 2009 et que la réponse soit mise sur le site web de la Ville et qu'elle soit envoyée par courriel à tous les résidents inscrits à eHampstead ; et
- QUE ladite réponse consiste en la lettre émanant du Trésorier de la Ville datée du 1<sup>er</sup> octobre 2009, la lettre émanant de Goudreau Poirier datée du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et la lettre de Mercer datée du 30 septembre 2009. Cet envoi postal inclura également la lettre datée du 8 septembre 2009 émanant de Caligiuri ca, adressée à M. Daniel Miller et al et déposée à la séance régulière du Conseil du 8 septembre 2009 en vertu de laquelle cette réponse fait référence.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

**Ont voté en faveur de la résolution:**

Conseillère Feigenbaum  
Conseiller Borden  
Conseiller Elfassy  
Conseiller Goldwax

**Ont voté contre la résolution:**

Conseiller Gonshor  
Conseiller Sternthal

**En faveur: 4**

**Contre: 2**

Adoptée sur division

2009-225

### **SIGNATURE DU BAIL RÉVISÉ POUR LE CAFÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – PARC HAMPSTEAD**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet de bail révisé entre la Ville de Hampstead et Madame Iris Cohen pour la location d'un local au Centre communautaire qui servira de restaurant/café;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyée par le conseiller Borden, et RÉSOLU :

- D'autoriser le directeur général et la greffière à signer le bail révisé entre la Ville de Hampstead et Madame Iris Cohen, selon que les termes du contrat original demeurent inchangés, à l'exception des clauses suivantes :

Article 3. Loyer - Le deuxième paragraphe de l'article 3 est remplacé par le suivant:

« Le loyer du 31 mai 2009 au 31 décembre 2009 sera d'un montant total de 3 000,00 \$. »

Article 19. Durée – L'article 19 est remplacé par le suivant:

« Ce bail débutera le 31 mai 2008 et se terminera le 31 décembre 2009. »

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

**Ont voté en faveur de la résolution:**

Conseillère Feigenbaum  
Conseiller Borden  
Conseiller Elfassy  
Conseiller Goldwax

**Ont voté contre la résolution:**

Conseiller Sternthal  
Conseiller Gonshor

**En faveur: 4**

**Contre: 2**

Adoptée sur division

2009-226

**ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-7  
MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727**

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyée par le conseiller Sternthal et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2009-227

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –  
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 2 CHEMIN ALBION**

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyée par le conseiller Borden, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 2 chemin Albion** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2009, soit **rejeté** conformément aux dispositions du Règlement N° 775 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architectural et à la recommandation du CCU.

Adoptée

*À 20h40 le conseiller Elfassy s'absente temporairement de l'assemblée.*

2009-228

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS –  
PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA) – 468 CHEMIN DUFFERIN**

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyée par le conseiller Borden, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 468 chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du Règlement N° 775 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architectural et à la recommandation du CCU.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

À 20h42 le conseiller Elfassy revient assister à l'assemblée.

2009-229

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 165 CHEMIN FINCHLEY**

---

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Goldwax, et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour un agrandissement et une rénovation de la résidence unifamiliale isolée située au 165 chemin Finchley** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du Règlement N° 775 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architectural et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-230

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 166 CHEMIN FINCHLEY**

---

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Goldwax, et  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour une modification à la façade et l'installation des nouvelles fenêtres et portes de la résidence unifamiliale isolée située au 166 chemin Finchley** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre 2009, soit **approuvé** conformément aux dispositions du Règlement N° 775 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architectural et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2009-231

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 468 CHEMIN DUFFERIN**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement n° 727-4, article 7.6.3, pour le lot 2088558 situé au 468 chemin Dufferin, afin de permettre que le seuil de la porte de garage soit à 3,6 pieds sous le niveau du trottoir au lieu de la profondeur maximale permise de 2 pieds;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 septembre 2009, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyée par le conseiller Elfassy, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 468 chemin Dufferin sur le lot 2088558.

Adoptée

2009-232

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 85 CHEMIN HAMPSTEAD**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement n° 727-3 Partie 'A' pour le lot 2089759 situé au 85 chemin Hampstead, afin de permettre l'enlèvement d'un (1) arbre d'un tronc d'un diamètre excédant 10 cm (4"), à l'intérieur de la marge de recul latérale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 septembre 2009, a recommandé de **rejeté** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que la requête ci-avant mentionnée pour une dérogation mineure sur la propriété sise au 85, rue Hampstead, lot 2089759, est **approuvée**, conditionnellement à ce que l'enlèvement de l'arbre soit remplacé, n'importe où sur le lot, par un arbre ayant un tronc d'un diamètre minimum de 4'' mesuré à 4 ' au dessus du sol.

Adoptée

2009-233

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2009**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de septembre 2009 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Gonshor, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2009, au montant de 432 659,71 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2009-234

### **ADJUDICATION DES BILLETS AU MONTANT DE 598 200 \$**

---

Il est proposé par la Conseillère Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Borden et **RÉSOLU** :

- QUE la Ville de Hampstead accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 598,200 \$ par billets en vertu du règlement n° 767 au prix de 100,00000 échéant en série 5 ans comme suit :

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

19 700 \$	3,67 %	8 octobre 2010
20 500 \$	3,67 %	8 octobre 2011
21 300 \$	3,67 %	8 octobre 2012
22 300 \$	3,67 %	8 octobre 2013
514 400 \$	3,67 %	8 octobre 2014; et

- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

**Ont voté en faveur de la résolution:**

Conseillère Feigenbaum  
Conseiller Borden  
Conseiller Goldwax  
Conseiller Elfassy

**Ont voté contre la résolution:**

Conseiller Sternthal  
Conseiller Gonshor

**En faveur: 4**

**Contre: 2**

Adoptée sur division

2009-235

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 598 200 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead se propose d'emprunter par billets un montant total de 598 200 \$ en vertu du règlement n° 767;

Il est proposé par la Conseillère Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Borden et RÉSOLU :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE les billets seront signés par le maire et le trésorier;
- QUE les billets seront datés du 8 octobre 2009;
- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2010	19 700 \$
2011	20 500 \$
2012	21 300 \$
2013	22 300 \$
2014	23 200 \$
2014	491 200 \$ (à renouveler); et

- QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Hampstead émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 8 octobre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 767, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote :

**Ont voté en faveur de la résolution:**

Conseillère Feigenbaum  
Conseiller Borden  
Conseiller Goldwax  
Conseiller Elfassy

**Ont voté contre la résolution:**

Conseiller Sternthal  
Conseiller Gonshor

**En faveur: 4**

**Contre: 2**

Adoptée sur division

2009-236

**AUTORISATION POUR LA VENTE DES VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre certains de ces véhicules et de ces équipements qui n'atteignent plus un objectif utile pour les opérations de la ville.

Il est proposé par le Conseiller Goldwax, appuyé par la Conseillère Feigenbaum  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les articles détaillés à l'Annexe 'A' ci-jointe soient vendus au meilleur prix possible.

Adoptée

2009-237

**EMBAUCHE DE MADAME SANKA KANGUDI À TITRE DE « PRÉPOSÉE AU SECRÉTARIAT » À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par la Conseillère Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Borden  
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'embaucher Madame Sanka Kangudi à titre de « Préposée au secrétariat » à temps partiel à compter du 13 octobre 2009, au plus tard, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429 et la Ville de Hampstead, et
- QUE le certificat du trésorier no 09-039, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, atteste que les fonds son disponibles pour cette dépense.

Adoptée

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

**Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2009-238

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la conseillère Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Me Nathalie Lauzière, greffière